



COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du Vendredi 11 JUIN 2021

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Espace André Richard 9, rue du Pont de la Forge à FRAIZE, le **Vendredi 11 juin 2021 à 20 heures**, sous la Présidence de Madame Caroline LEROGNON, Maire de FRAIZE.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

QUINANZONI Jean-Pierre – MOSER Gabrielle - PERSON Damien – JACQUEL Felaniaina – BONAFOS Jean Pierre - PERROTEY Christelle – OLIVEIRA Fernando – ANTOINE Martine – MICLO Michaël – VINCENT Nicolas - CARGEMEL Sylvie - JOANNES Mathieu – MARCHAL Virginie - FLEURENTDIDIER François.

Excusés :

ILUNGA Nancy (pouvoir à Felaniaina JACQUEL) – FINANCE Jean-François (pouvoir à Damien PERSON) – CUNY Annick (pouvoir à Jean-Pierre QUINANZONI) – BERTONI Jean-Marc (pouvoir à Jean-Pierre QUINANZONI) – LAMBOLEZ Patricia (pouvoir à Caroline LEROGNON) – MAIULLARI Claire (pouvoir à Caroline LEROGNON) – BARADEL Jean-Marie – BALTHAZARD Eric.

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre QUINANZONI

Points d'informations

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes :

. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2021 :

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2021.
(Vote à l'unanimité).

• Extension du cimetière communal - création d'une nouvelle ligne :

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à ouvrir une ligne supplémentaire (ligne 21) au cimetière communal, secteur Funérarium.

(Vote à l'unanimité).

• Renouvellement d'une concession de source en forêt communale - Auberge du Col du Bonhomme :

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la concession de source en forêt communale à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 9 ans , soit jusqu'au 30 juin 2030, et fixe le montant de la redevance annuelle à 230 Euros.

(Vote à l'unanimité)

• Personnel communal - renouvellement de contrats :

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de deux Contrats à Durée Déterminée (CDD) arrivant à échéance le 30 juin 2021, à savoir :

-Un poste d'adjoint technique à 35h00,
-Un poste d'adjoint d'animation à 30h00.

(Vote à l'unanimité)

.../...

. Création d'emploi à temps incomplet :

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent à temps incomplet, à savoir de 7 heures hebdomadaires à compter du 5 juillet 2021 dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (catégorie C).

(Vote à l'unanimité)

• Convention d'adhésion « Bourgs-centre, petites villes de Demain » :

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de convention d'adhésion « Bourgs-centre, Petites Villes de Demain », avec les communes de Raon-L'Étape Fraize et Plainfaing, l'État, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental et la Banque des Territoires.

(Vote à l'unanimité)

• Attribution de subventions aux Associations :

Après examen des demandes de subventions déposées par les associations, le Conseil Municipal décide d'accorder 11 221€ pour l'année 2021.

(Vote à l'unanimité)

• Règlement intérieur du personnel communal :

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du personnel communal de la Mairie de Fraize et du CCAS.

(Vote à l'unanimité)

• Rectification de la délibération n°12 du 19 mars 2021 - Affectation du résultat Budget Transports : Suite à une erreur d'écriture de 0,40 €, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à corriger la délibération n°12 du 19 mars 2021 comme suit :

Affectation de la section d'investissement – Compte R001 : 23 634.21 €

(Vote à l'unanimité)

. Ouverture d'une Délégation de Service Public (DSP) Funérarium :

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'une Délégation de Service Public pour la gestion du funérarium situé 18 rue de l'Église. La durée de la DSP est fixée à 15 ans à compter du 1er janvier 2022.

(Vote à l'unanimité)

• Centre Animation Jeunesse - Tarifs pour les communes extérieures :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'accueil de loisirs sans hébergement, des mercredis récréatifs et de la garderie pour les enfants domiciliés à Fraize et pour les enfants des communes extérieures. La municipalité rappelle que les tarifs restent inchangés pour les enfants de Fraize domiciliés à Fraize.

(Vote à l'unanimité)

• Gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes - convention avec le Centre de Gestion des Vosges :

Depuis le 1er mai 2020, la commune a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement. Le Conseil Municipal décide de signer la convention avec le Centre de Gestion des Vosges.

(Vote à l'unanimité)

Questions diverses : //

La séance s'est terminée à : 20h54

Fait à FRAIZE, le 14 juin 2021

Le Maire,



Caroline LEROGNON